



Togotelecom

WEEK-END K'DO

Tapez vite 887*1*7# et profitez des appels illimités ce week-end

0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du samedi et dimanche.

Coût de souscription : 500F

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

N°658

du 22 NOVEMBRE 2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

TOGO : RESPECTER LA JUSTICE

Les Togolais construisent progressivement l'état de droit. Un des piliers de cette construction est la justice. Elle protège les faibles contre les forts, les particuliers face au pouvoir. Elle garantit les entrepreneurs contre les pressions et l'arbitraire.

En d'autres termes, la justice est le médecin des rapports sociaux chargé d'éviter les déviations particulières et étatiques.

Pour remplir cette mission, la justice doit être indépendante du pouvoir et à l'abri des pressions privées.

Le programme de modernisation de la justice conduit avec le concours bénéfique de l'Union européenne commence à porter ses fruits tandis que l'indépendance de la justice se trouve renforcée par le pouvoir. Une justice respectable émerge progressivement.

Il appartient à présent à chacun de la respecter et de la faire respecter. On ne peut pas la fois souhaiter plus de justice et la fouler aux pieds lorsque l'occasion se présente. Chacun doit y mettre du sien pour que la justice progresse.

Le législateur doit formuler des textes clairs et adaptés aux circonstances.

Le pouvoir doit fournir à la justice des moyens à la hauteur de ses responsabilités.

Les forces politiques doivent se garder de piétiner la justice et les hommes qui la rendent.

Autant dire que la justice est un idéal qu'il faut sans cesse traquer car une société plus juste est également une société plus apaisée.

P.3 Mission de suivi UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques

Les obstacles à franchir pour rendre le budget général de l'Etat crédible

P.7 Séminaire de formation du CICR
Les journalistes approfondissent le Droit International Humanitaire



Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

P.4 Au troisième trimestre 2013 au Togo
Baisse de la production d'énergie et de l'indice industriel

P.3 Pour ne pas perdre le bénéfice des milliards Cfa d'une prochaine assistance
Le Togo consent à rembourser les 376 millions Cfa du détournement des moustiquaires imprégnées

P.4 En raison d'une pluviométrie «capricieuse» cette année
Le coton togolais perd 30 000 tonnes de ses prévisions

moovréactivation

réactivez votre carte SIM et bénéficiez de 100% de bonus pour tout rechargement à partir de 200 F.

Offre destinée aux numéros désactivés entre janvier et août 2013 et valable uniquement pour les rechargements via emooov et cartes de recharges.

Service clients : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

no limit

etisalat

U PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

LA FIN D'ANNEE: LE MOMENT OU VOUS TELEPHONEZ LE PLUS.



Qui ne s'est jamais plein en janvier d'avoir trop dépensé en Décembre? En tout cas la plupart d'entre nous est dans le cas. Et si cette année vous renversez la situation!

ON NE REALISE QU'EN JANVIER

Pour cela, commencez par identifier tout ce qui vous pousse à dépenser tant en Décembre. D'abord, la fin de l'année, c'est le moment idéal pour tout renouveler afin de commencer une nouvelle page de sa vie. C'est aussi le moment idéal pour faire le bilan de l'année, faire amende

honorable, rattraper les mauvaises actions, s'enquérir des nouvelles des membres de la famille et des amis qu'on a perdu de vu ou qu'on a offensé. Enfin, c'est le moment des deux plus grandes fêtes de l'année; l'euphorie s'empare de tout le monde, tout le monde veut être gentille, organiser sa fête et offrir des cadeaux. Alors, on a tendance à téléphoner énormément. Voilà pourquoi quand la fin d'année arrive, il faut faire attention à combien vous coûte un appel téléphonique.

IL EXISTE UNE IMPULSION MOINS CHERE QUE LES AUTRES

Heureusement, Togo Telecom vous épaulé toujours dans les moments difficiles. Avec des forfaits internet dont les prix n'arrêtent pas de diminuer et une impulsion qui coûte 36F CFA TTC/mn, vous êtes sûrs d'économiser plus que d'habitude. Peut-être que sur le champ vous ne remarquerez pas la différence. Mais quand viendra l'heure des bilans, vous prêterez plus attention à votre Illico. Faites l'expérience: de Novembre à janvier, n'utilisez que votre Illico, votre clé HELIM NOMADE, votre LAP TOP HELIM, votre HELIM FIXE ou votre routeur Helim Nomade WIFI.

Quand vous demandez la transparence, Togo Telecom joue franc-jeu. Appelez le **112** maintenant!

IL ARRIVE...



Dans le monde des Smartphones, un événement approche. La naissance d'un géant. Il va révolutionner votre façon de communiquer. Beaucoup sont au courant? Tout le monde attend.

UN PROJET AMBITIEUX

Dans le but de vous satisfaire à tout prix, les techniciens de TOGO TELECOM sont partis chercher très loin. Ce qu'ils ont ramené dépasse toutes les attentes : un produit qui résout, d'un seul coup, vos innombrables problèmes de communication. Grâce à ses capacités, il sera votre nouveau compagnon pour la vie.

UNE SEUL OBJECTIF

A l'origine de ce projet, une seule motivation : rassembler toutes les solutions de communication en un seul produit. L'exploit fut réalisé. Mais une autre question s'imposa : tout cela ne va-t-il pas coûter cher? Le génie des techniciens se mit en marche et aboutit à un résultat impressionnant.

IL ARRIVE...

Vous n'allez plus attendre longtemps. Avant la fin de l'année, vous allez devenir propriétaire du Smartphone le plus class et le plus économique jamais vendu au Togo. Rendez-vous dans quelques jours!

Mission de suivi UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques

Les obstacles à franchir pour rendre le budget général de l'Etat crédible

Late Pater

«Le défi majeur est celui de la crédibilité du budget togolais pour le pilotage des finances publiques». Le mot a été lâché par l'un des participants. D'aucuns lui ont préféré la recherche de la «sincérité du budget». En relation au 5^{ème} grand principe budgétaire qui implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies par l'Etat dans le budget. L'un dans l'autre, il est acquis que la loi de finances du Togo ne répond pas aux normes communautaires. Et les exposés faits à l'atelier de suivi du projet UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, le 20 novembre 2013, le démontrent à suffisance. Tant dans la préparation budgétaire que dans l'exécution du budget, sans oublier la clôture des comptes et la gestion de la trésorerie.

Au plan de la **préparation budgétaire**, après la mission d'évaluation de mars 2013, plusieurs constats se dégagent : un cadre juridique complet mais inappliqué, avec des annexes au projet de loi de finances incomplètes, des règles de dépôt et de discussion du budget au Parlement non respectées ; un processus de préparation du budget qui souffre d'un problème d'organisation et de respect des étapes et de leur enchaînement en dépit d'efforts notables de réformes conduites ces dernières années : calendrier budgétaire non respecté dans la pratique, procédure budgétaire trop concentrée et tardive, préparation du Programme d'investissements publics (PIP) hors délai ; une phase de cadrage qui demeure limitée et faiblement articulée avec la procédure budgétaire malgré les évolutions en termes d'outils et de procédure : travail d'élaboration du cadrage trop court (3 jours) pour l'année 2014, fourniture de informations non systématiquement ou informations fournies hors délai (recettes fiscales, douanières, dette, PIP), cadrage incomplet ; une méthodologie d'élaboration du budget participative mais qui doit évoluer pour consacrer plus de temps à l'analyse de la dépense : faiblesse de l'analyse des dépenses et des politiques sectorielles, absence de position de négociation propre au ministère de l'Economie et des finances, absence de consignes et d'indications transversales pour la conduite des conférences budgétaires ; une organisation administrative à rénover et des compétences à renforcer : à la direction du budget, des capacités réduites pour conduire ses missions et une organisation inadaptée dans la perspective de la réforme de l'UEMOA, etc. Aussi Bruno Imbert, Conseiller résident à l'Afritac, inscrit-il en priorités de fixer un cadre effectif pour la préparation budgétaire, de réorganiser, moderniser et renforcer les fonctions budgétaires



Adjé Otéth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

au ministère de l'Economie et dans les ministères sectoriels... Des actions nécessaires pour envisager la mise en œuvre ultérieure de la réforme de la gestion axée sur les résultats dans de bonnes conditions, selon un calendrier réaliste. Il faut donc rénover la procédure budgétaire et respecter les exercices et les échéances.

Dans les débats, des réalités qui révisent à la baisse les belles promesses de développement du pays sont affichées. Surtout que la loi de finances reste l'instrument d'application des politiques publiques. Et quand elle n'est pas crédible, allez-y savoir. En 2012, le taux d'exécution du budget d'investissement n'a pas franchi les 25%. Près de deux ans après le deadline, le Togo n'a pas transposé dans son droit interne les directives de l'UEMOA. Le pays a fait des efforts dans l'élaboration des cadres de dépense à moyen terme (CDMT), mais tout à l'air d'une stagnation de la dynamique en ce que, par exemple, on ne peut pas former 2 ou 3 personnes pour porter la réforme dans un ministère. D'où la nécessité d'impliquer tous les acteurs de la chaîne de la dépense publique pour plus d'efficacité. Autres anomalies : seulement une vingtaine de Cadres travaillant à la stratégie direction du budget. La préparation du budget d'investissement mal attribuée : elle était de la compétence du ministère du Plan, avant d'être affectée au ministère de l'Economie qui doit le faire en relation avec le ministère du Plan, puis un autre décret la confie exclusivement au ministère de l'Economie. Alors même que celui-ci n'a pas les compétences pour ce travail et que c'est le ministère du Plan, interlocuteur des bailleurs de fonds, qui est à même de faire un tel travail quand on sait que le budget d'investissement est à au moins 60% supporté par les emprunts et les dons venant de l'extérieur. Pis est, le travail préalable manque cruellement dans les ministères sectoriels. Pendant qu'on tambourine sur les bienfaits de la SCAPE (2013-2016), on n'a pas été capable d'expliquer le calcul qui a servi à coller tel ou tel montant aux projets déclinés dans le document pour le compte de l'exercice budgétaire 2014. La conséquence en est que le budget de l'Etat en

préparation n'a pas des fonds propres pour décliner les activités de la SCAPE en 2014, seulement quelques millions de francs Cfa inscrits pour faire des études et s'assurer de ce qui est écrit. Le budget 2013 n'a pas non plus tenu compte de la SCAPE. Alors que le budget doit être le bras armé de la mise en œuvre de la SCAPE.

Au finish, comme pour répondre à la proposition de mettre en place une assistance technique résidente, on s'accorde sur le fait que les assistances techniques ne remplaceront point les Togolais dans le travail à faire. La volonté politique doit être vraie et servir de moteur pour une gestion efficiente des finances publiques. Il est une aberration de créer un comité pour veiller à l'exécution des dépenses d'investissement par les départements sectoriels.

Le Togo souffre également au niveau de l'**exécution du budget** quand il est voté par les députés qui n'en maîtrisent pas grand-chose. La chaîne de dépense est trop centralisée à toutes les étapes de l'exécution budgétaire (engagement, ordonnancement et paiement), avec une configuration peu adaptée aux nouvelles exigences des directives de l'UEMOA et une faible appropriation des problématiques de gestion budgétaire par les ministères sectoriels. L'impact est négatif sur les capacités d'exécution des investissements. Les contrôles sont nombreux mais parfois redondants, ne s'appuient pas sur les potentialités du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et nuisent à la fluidité du processus. Les délais de paiement en ressentent un coup : en trois ans, les mandats en instance de paiement avoisinent les 40 milliards de francs Cfa. Ce qui fait qu'il faut toujours s'appuyer sur le budget en cours pour payer les factures du budget précédent. La chaîne d'exécution accumule à chacune de ses phases des délais importants. Les circuits de l'ordonnancement ne sont pas unifiés et ne permettent pas une vision consolidée de l'exécution budgétaire. Du coup, la mission d'évaluation effectuée en mai 2013 recommande au Togo de déployer une stratégie de déconcentration de l'engagement et de

l'ordonnancement des dépenses, d'optimiser la gestion de la chaîne de la dépense, de rénover les conditions d'exercice du contrôle financier et préparer sa déconcentration, de mettre en œuvre dès 2014 la saisie décentralisée des demandes d'engagement, de mieux anticiper les différentes étapes du cycle de la dépense d'investissement. De quoi préparer les dossiers d'appel d'offres et les plans de passation des marchés en N-1 en vue de démarrer la gestion dès le premier mois de l'année N. Car, souvent dans les ministères sectoriels, on attend de disposer de l'argent physique avant de réfléchir sur ce à quoi il a servi. A côté, le ministère de l'Economie hurle durant le premier trimestre qu'il n'y a pas de liquidités.

Il faut rappeler que le projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques au Togo est financé par l'Union européenne dans le cadre de son 2^{ème} programme d'appui institutionnel et mis en œuvre par le Département des finances publiques du Fonds monétaire international. Il a démarré en septembre 2012 par une mission de lancement qui en a fixé la feuille de route, identifié les activités d'assistance technique. Le projet arrive à terme en mai 2015. Les commis de l'Administration publique, en charge des finances dans les différents services, doivent convenir que les bonnes pratiques doivent continuer après cette échéance.

Pour ne pas perdre le bénéfice des milliards Cfa d'une prochaine assistance

Le Togo consent à rembourser les 376 millions Cfa du détournement des moustiquaires imprégnées

L'information était murmurée dans les couloirs du pouvoir togolais. Elle a été finalement officialisée par l'ancien ministre de la Santé, Charles Kondi Agba. Celui-là même qui avait envoyé la demande de subvention pour l'achat des 10.000 moustiquaires imprégnées. Mais il n'était plus aux affaires lorsqu'il s'était agi d'encaisser les fonds et de les dépenser pour la cause prévue. Comme les rumeurs l'accusent de détournement de fonds et, pire, l'envoi en prison, l'ancien commis de l'Exécutif togolais a rompu le silence. Il affirme que le Togo a fini par adresser un courrier de mea culpa où il prend l'engagement de rembourser plus de 376 millions de francs Cfa (574.507 euros), objet de la brouille entre le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et le Togo. Surtout que le bailleur de fonds, après des enquêtes menées sur place à Lomé, a brandi la menace de suspendre le déblocage des 15 milliards de francs Cfa d'une prochaine subvention au profit du Togo.

VERBATIM Par Eric J.

Assumer le rapport du Cst

Le rapport du Collectif Sauvons le Togo, Cst, sur les incendies de Lomé et de Kara divise les membres du mouvement. Personne ne croyait à une division entrouverte entre les principaux ténors de ce regroupement de partis politiques et d'associations de la société civile. Car, longtemps, les premiers responsables ont affiché une unité digne d'un corps d'armée. Surtout que l'objectif principal du collectif est l'union sacrée pour «dégager Faure Gnassingbé du pouvoir» selon leur formule consacrée.

Depuis la publication du fameux rapport d'enquête du Cst sur la tragédie des meilleurs centres commerciaux du Togo, plus rien ne va dans le collectif, du moins ouvertement. Seulement trois jours après la publication, le président de Obuts, Kodjo Agbéyomé, a fait une mise au point sous forme de lettre adressée au coordonnateur du Cst, Zeus Ajavon. L'objet était une vraie désapprobation de son implication dans la préparation, la rédaction et la publication du rapport. M. Agbéyomé reprochait aussi la légèreté du contenu du texte. Pour lui, pour être crédible et efficace, le rapport devrait tenir compte de plusieurs paramètres et éléments probants. Agbéyomé n'a vu aucune trace des conditions de son inculpation et l'arrestation des membres de son parti politique dans cette ténébreuse affaire.

La réaction de Kodjo Agbéyomé a semblé comme une revanche sur ses amis qui ne lui aurait attribué aucun siège à l'Assemblée nationale. Mais c'est sans compter la bourde de Zeus Ajavon et compagnie dans la publication de ce rapport.

Une semaine après, deux autres membres du collectif sortent de leur repaire. Aimé Gogué, président du parti politique Addi, écrit également à leur coordonnateur avec le même objet. Mais ici la réaction a été virulente puisqu'une rancœur mise sous étoignoir depuis des mois a refait surface. Aimé Gogué ne veut plus qu'on le traîne dans la boue en lui attribuant la paternité commune de certaines actions du collectif. C'est ainsi qu'il est revenu sur le lancement de la «désobéissance civile» pour dire «Stop». Le plus éprouvant pour lui, c'est quand le coordinateur ne lui a pas donné l'objet de la conférence de presse qui a servi de cadre à la publication du rapport.

Quant au président de l'association Atdh, M. Clumson-Eklou, il admoneste Zeus de conduire de manière cavalière les destinées de leur belle œuvre commune conçue et créée pour l'ancrage pacifique de la démocratie dans notre pays. De ce pas, il déclare n'être ni de près, ni de loin associé à aucun comité d'enquête ou de rédaction du rapport du Cst. Par conséquent, il se désolidarise de sa publication. A l'instar de ses deux prédécesseurs.

Parallèlement, Me Gil-Benoît Afangbéjé reconnaît sa participation pleine et évidente de l'enquête, de la rédaction et de la publication du rapport. Il en assume la responsabilité et se tient prêt à en répondre à tout moment et en toute circonstance.

Tout compte fait, une plainte a été formellement déposée contre les auteurs dudit rapport. L'idéal serait de connaître ceux qui assument et ceux qui sont cités à tort ou contre leur gré.

Dans un courrier adressé le 8 juillet dernier aux autorités togolaises, portant l'objet «Détournement de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée subventionnées par le Fonds mondial», le Fonds mondial disait constater «un détournement de l'utilisation prévue de 118.815 moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, achetées avec les ressources du Fonds mondial dans le cadre de la subvention TGO-607-G06-M, ainsi que leur revente consécutive, en violation des conditions générales de l'accord de subvention, par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) en qualité de sous-récepteur de la subvention TGO-607-G06-M. Ces moustiquaires avaient été achetées à l'intention des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans et ne devaient en aucun cas être vendues à une entité ou à un organisme de financement, quels qu'ils soient».

Dans les faits, la subvention TGO-607-G06-M, mise en œuvre entre

le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010 par le PNUD, prévoyait la distribution systématique de 811.806 moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée à des bénéficiaires désignés, à des prix subventionnés ; 118.815 des moustiquaires achetées avec les ressources du Fonds mondial au titre de la subvention TGO-607-G06-M ont été détournées de leur lieu de stockage au dépôt central de la CAMEG et ont été vendues à la Fédération des mutuelles de santé ALAFIA, au moyen d'une transaction officialisée par un protocole d'accord signé par le Directeur général de la Santé le 2 décembre 2009 ; le rachat des moustiquaires initialement acquises avec les ressources du Fonds mondial a été financé par les fonds d'un projet GTZ visant à «soutenir un meilleur accès des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans aux moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée», mis en œuvre dans le cadre

(suite à la page 4)

En raison d'une pluviométrie «capricieuse» cette année Le coton togolais perd 30 000 tonnes de ses prévisions

Jean Afolabi

La Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte) mettait la barre à 100 000 tonnes, tout comme l'année dernière, en lançant la campagne 2013/2014 à la réunion de concertation des acteurs de la filière des 23 et 24 mai derniers à Kara. Près de six mois de durs labeurs plus tard, le constat a été fait, au lancement de la campagne de commercialisation la semaine dernière à Kara, que seulement 70 000 tonnes de coton – plus précisément 69 336 tonnes – ne peuvent être récoltées. Un trou de 30 000 tonnes qu'on s'accorde à mettre sur le dos d'une pluviométrie qualifiée de «capricieuse» cette année. Bien plus, cette production attendue ne fait pas les 82 000 tonnes de la campagne précédente qui avait également prévu 100 000 tonnes au départ.

«La campagne 2013/2014 a été particulière tant elle a été riche en émotion», affirme le directeur général de la société cotonnière, Kokou Djagni. Avant de préciser : «Tout au long de cette campagne de production, nous avons ensemble noté l'engouement manifeste des producteurs à réaliser leurs intentions de semis, cependant la pluviométrie n'a pas été du tout favorable. Il est clair que cette situation aura des incidences sur le niveau de production de la campagne». «Grosso modo, résume-t-on, la pluviométrie de cette campagne a été encore très capricieuse, mal répartie dans le temps et dans l'espace avec des conséquences graves sur les semis, les entretiens culturels, les traitements et par ricochet sur l'évolution des cotonniers qui, dans leur état végétatif actuel, sont loin de donner de bon rendement».

En effet, les premières pluies sont tombées en février sur les sites des Plateaux et de la Maritime, avec une couverture variable de part et d'autre jusqu'en fin juillet avant de connaître une rupture. Cette rupture de pluie s'est prolongée à fin septembre, soit un mois et demi à deux mois d'arrêt, paralysant les semis et bloquant les autres activités qui devaient suivre. Le cumul de pluie jusqu'en octobre 2013 se situe à 923,6 mm en 58 jours. En 2012, il est de 1145,9 mm en 68 jours. En 2011, il est de 1143,5 mm en 63 jours. Jusqu'en octobre, l'année 2013 connaît globalement un déficit d'un peu plus de 200 mm de pluie sur les années 2012 et 2011 et 10 jours de pluie de moins que la campagne 2012 passée au-delà de la répartition dans le temps et dans l'espace. Le faciès parasitaire cette campagne est très élevé, conséquence du démarrage timide des traitements par des cotonculteurs méfiants de s'engager dans des coûts face à une campagne où la pluviométrie était douteuse. Les vers roses ont fait leur apparition dans toutes les régions. Tout comme l'Hélico-verpa armigera. Les produits étant au point, la situation a été un peu partout



maitrisée, indique-t-on.

Mais dans l'ensemble, les semis tardifs représentent globalement 47% (Savanes : 32%, Kara : 65%, Centrale 55%, Plat nord : 65% Plat sud : 42% Maritime : 29%), ce qui signifie que beaucoup de capsules n'arriveront pas à maturité étant donné que les régions n'ont pas enregistré assez de pluies tardives, note-t-on. Les fibres longues seront réduites, mais on assure qu'il est possible de parvenir à des qualités supérieures si les autres mesures à prendre dans le reste du processus de la chaîne des valeurs sont observées avec la rigueur qu'il faut. La récolte, la mise à marché, les marchés d'achat, le classement du coton graine sur les marchés et à l'usine sont des opérations à mener dans le respect strict des procédures récemment revisitées à un atelier à Kpalimé.

Résultats : sur 110 000 hectares d'emblavure prévue au démarrage,

on en est arrivé à 93 739 hectares aujourd'hui. Les prévisions de rendement sont passées de 900 kilogrammes à l'hectare à 740 kilogramme à l'hectare. Mais, à la différence que les prix d'achat du coton-graine ont été reconduits à 230 francs pour le 1^{er} choix, et 210 francs pour le second choix. La filière a connu des moments difficiles ces dernières années, passant jusqu'à 29 000 tonnes la campagne 2009-2010. D'où le cri d'alarme du premier responsable de la société cotonnière : «Au-delà de cette campagne, nous sommes tous interpellés à réfléchir à l'avenir de notre filière et par-delà à celle de notre agriculture toute entière quant à sa dépendance aux aléas et caprices de la nature. C'est pourquoi nous devons rapidement trouver les moyens de l'ambition que les plus hautes autorités de notre pays ont pour notre secteur».

Au troisième trimestre 2013 au Togo Baisse de la production d'énergie et de l'indice industriel

Entre le deuxième et le troisième trimestre 2013, l'indice de la production industrielle a enregistré une baisse de 7,2%. Cette contraction de l'indice est imputable essentiellement au reflux de la production des industries manufacturières (-12,4%) liée à la baisse des activités d'égrenage de coton dans la plupart des pays de l'Union et à la diminution de la demande de ciment pendant la saison des pluies, notamment au Sénégal.

L'indice de la production industrielle est ressorti en repli de 0,8% en glissement annuel au troisième trimestre 2013. Cette baisse est relevée dans la plupart des secteurs d'activité. Dans le secteur manufacturier, la production industrielle est en baisse de 2,9%, en glissement annuel, au troisième trimestre 2013, en rapport essentiellement avec la baisse des activités de raffinage (-22,7%), en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

La production dans le secteur de l'énergie est également ressortie en baisse en glissement annuel (-

2,8%) en relation essentiellement avec la baisse de la production au Niger et au Togo, indique la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest. Par contre, dans le secteur des industries extractives, la production est en augmentation de 3,1%, en glissement annuel. La production est soutenue par l'extraction de pétrole brut et de gaz en Côte d'Ivoire.

Par pays, au troisième trimestre 2013, l'indice de la production industrielle s'est accru, en glissement annuel, de 8,9% en Guinée-Bissau, 5,6% au Burkina, 5,4% au Mali et 5,3% en Côte d'Ivoire. En revanche, l'indice a baissé au Niger (-31,9%), au Bénin (-23,5%), au Togo (-17,7%) et au Sénégal (-6,1%). La baisse de la production industrielle au Bénin et au Sénégal est relevée notamment dans le secteur de l'agro-industrie. Au Niger, le recul de la production industrielle refléterait le ralentissement de la production d'uranium et d'énergie, en rapport avec la situation sécuritaire.

Pour le financement des actions du Gouvernement Le Trésor public boucle 28,000 milliards Cfa d'obligations vendredi prochain

Alors qu'on attendait une émission de bons, la dernière de l'année, le 18 décembre prochain pour un montant de 25,000 milliards de francs Cfa suivant la programmation, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) vient de lancer, pour le compte du Trésor public togolais, un appel d'offres pour cessions d'obligations pour fin novembre. D'un montant de 28,000 milliards, avec une valeur nominale de 10 000 francs, l'émission a pour valeur le 29 novembre 2013 pour une durée de 5 ans. Le taux d'intérêt est fixé à 6,5% l'an avec un 1 an de différé. Le remboursement du capital sera annuel avec une année de différé, par amortissement constant, précise la Banque centrale.

On en sera finalement à la

sixième émission du Trésor public, après les bons 1^{er} février, du 26 avril, du 24 juillet et du 18 octobre, toutes d'une valeur de 25,000 milliards, et les obligations du 23 août d'un montant 37,5 milliards.

En juillet, alors que le Trésor public s'attendait à récolter 25,000 milliards sur le marché financier régional, sa troisième émission de bons de l'année, valeur 24 juillet 2013, a connu un taux de couverture en adjudication par les soumissionnaires de 208,20% avec des montants proposés à 52,050 milliards de francs. La Banque centrale en a finalement retenu 32,350 milliards pour le financement des actions du gouvernement, soit 129,40% du montant mis en adjudication. Le bon est émis pour une durée d'un an, avec échéance le 22 juillet 2014,

au taux de 4,66%.

L'opération a enregistré 21 participations venant des huit Etats de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). De loin, 18,000 milliards ont été proposés par le Mali, dont 9,500 milliards retenus. Le Burkina Faso et le Togo ont proposé respectivement 10,000 milliards et 5,800 milliards pour 7,000 milliards et 3,700 milliards retenus. Le Niger et le Bénin ont proposé 5,000 milliards et 4,750 milliards respectivement pour la totalité retenue pour le premier et 3,650 milliards pour le Bénin. Les 3,000 milliards proposés par la Côte d'Ivoire n'ont pas été retenus, alors que la moitié des 4,000 milliards du Sénégal a été retenue. Enfin, c'est la Guinée-Bissau qui voit son milliard et demi entièrement retenu.

Banque et actionariat

Ecobank menacé d'une prise de contrôle par des capitaux sud-africains

Le groupe Ecobank Transnational Incorporated (ETI) pourrait bientôt être contrôlé majoritairement par des capitaux sud-africains, a rapporté le 20 novembre dernier l'agence Ecofin. Nedbank, un des établissements financiers, cotés sur la bourse de Johannesburg, ayant fait part de son intention d'user de son droit de transformer en actions, un prêt de 285 millions de dollars consenti au groupe bancaire panafricain, né en 1985 au Togo.

L'option permettrait à Nedbank, qui elle-même est une filiale de l'assureur britannique Old Mutual, et dont la branche sud-africaine est présentée comme étant la deuxième plus grande entreprise d'Afrique, de contrôler jusqu'à 11% du capital d'ETI. Un autre droit d'option de souscription, toujours lié à ce prêt, devrait permettre à Nedbank de posséder jusqu'à 20% du capital d'Ecobank, dans le cadre

d'un accord qui pourrait faire monter le volume global de la transaction à près de 500 millions de dollars.

«Nous avons l'intention d'user de nos droits», a indiqué Mike Brown, le directeur général de Nedbank, selon des propos rapportés par Bloomberg. M. Brown précise néanmoins qu'aucune décision de mise en œuvre n'a encore été prise et que les dirigeants de Nedbank ont toujours su qu'une telle initiative coûterait plus cher que le prêt initial. Si Nedbank réalise ses droits et entre dans le capital d'ETI à hauteur de 20%, il rejoindra la Public Investment Corporation (PIC), le fonds souverain qui gère, en Afrique du Sud, près de 99 milliards de dollars, essentiellement constitués des fonds de pensions des fonctionnaires du pays. En avril 2012, PIC avait racheté 20% des actions d'Ecobank, en devenant du même coup le premier

actionnaire du groupe.

L'opération ne devrait cependant pas prendre des allures de simple prise de contrôle car Ecobank dispose, en retour, de droits de participation au sein de Nedbank dans le cadre d'une alliance entre les deux entités, formalisée en 2008. Mais Thierry Tanoh, le directeur général d'Ecobank, avait indiqué en mai 2013 que sa banque retarderait l'usage de cette prérogative, pour se recentrer sur ses opérations en Afrique.

Il faut rappeler qu'Ecobank est présent dans 33 pays et sur trois marchés financiers du continent. Ses dirigeants ont annoncé récemment qu'elle avait réalisé, sur les trois premiers trimestres, s'achevant en fin septembre, un bénéfice de 250 millions de dollars, en progression de 65% à période comparée à celui de 2012.

Pour ne pas perdre le bénéfice des milliards Cfa d'une prochaine assistance

Le Togo consent à rembourser les 376 millions Cfa du détournement des moustiquaires imprégnées

(suite à la page 4)

de l'initiative «BACK-UP» ; au lieu d'acheter 10.000 moustiquaires supplémentaires sur le marché international comme prévu, le PNL a utilisé ce montant pour régler à la CAMEG l'achat de 118.815 moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée qui étaient déjà disponibles dans le pays à un prix subventionné. Ces moustiquaires ont été retirées de l'inventaire des articles achetés avec les ressources du Fonds mondial et, suite à l'achat, placées dans

l'inventaire attribué à ALAFIA ; et 50.000 des 118.815 moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, qui n'avaient pas été distribuées par ALAFIA, ont été achetées une troisième fois, cette fois-ci par le ministère de la Santé à ALAFIA en 2012, aux fins de combler le déficit identifié pendant la campagne de distribution à grande échelle de 2011-2012 au Togo.

En rappel, au Togo, 12 enfants sur 100 meurent avant l'âge de cinq ans et pour deux d'entre eux, ce décès est lié au paludisme. Une situation qui ne peut être inversée

qu'avec une plus grande mobilisation internationale aux côtés du Togo dans ses efforts pour la progression vers la couverture universelle en moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action qui contribue à la lutte contre la mortalité et la morbidité infantile et maternelle liée au paludisme. Actuellement, une campagne de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) est en cours dans tous les districts sanitaires de la région Lomé commune.

FOOTBALL/MONDIAL 2014/ZONE AFRIQUE

Les mêmes qualifiés qu'en 2010

On prend les mêmes et on recommence. Quatre ans après " Afrique du Sud 2010 ", le continent enverra le même contingent d'équipes à " Brésil 2014 ", par ordre alphabétique Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria. La hiérarchie du football africain a donc été parfaitement respectée. Un retour en arrière parle mieux que tout commentaire.

Au mois de novembre 2011, c'est-à-dire à la veille du premier des 150 matches éliminatoires, la Côte d'Ivoire pointait en tête du classement mensuel de la FIFA devant le Ghana, l'Algérie, le Nigeria (5e) et le Cameroun (7e). S'intercalaient dans la liste l'Egypte (4e) et le Sénégal (6e) qui figuraient parmi la liste des dix derniers candidats à la qualification. A l'issue de la phase de poules, derrière l'Egypte, seule équipe à avoir totalisé le maximum de points en remportant ses six matches, on trouvait le Ghana 2e (15 pts +15), l'Algérie 3e (15 pts +9), la Côte d'Ivoire 4e (14 pts), le Cameroun 5e (13 pts) et le Nigeria 9e qui était précédé par l'Ethiopie et le Sénégal.

La seule surprise est donc l'élimination de l'Egypte qui aura donc remporté au total sept de ses huit matches, subissant une défaite sans précédent (1-6) lors du match aller contre le Ghana à Kumasi et qui a raté le coche comme en 2006 et en 2010 et dont la dernière participation à une Coupe du monde remonte toujours à celle de 1990.

Il reste maintenant à souhaiter que les cinq feront mieux que ce qu'ils avaient montré en Afrique du Sud. Pour mémoire, le Ghana avait été la seule équipe à passer le premier



tour, échouant en quart de finale. Les Black Stars avaient pris la deuxième place du groupe D avec 4 points devant l'Australie à la différence de buts, avec une victoire contre la Serbie ((1-0), un nul avec l'Australie (1-1) et une défaite face à l'Allemagne (0-1). En huitième de finale, les coéquipiers du capitaine John Mensah s'étaient imposés (1-0) devant les Etats-Unis avant d'échouer ensuite aux portes des demi-finales face à l'Uruguay (1-1) et 2 tirs au but à 4.

Derrière le Ghana, la meilleure performance avait été celle de la Côte

d'Ivoire, 4e du groupe G, un nul avec le Portugal (0-0), une défaite contre le Brésil (1-3) et une victoire face à la Corée du Nord (3-0). Les trois autres représentants de l'Afrique, en dehors de l'Afrique du Sud, pays organisateur, le Nigeria (groupe B), l'Algérie (groupe C) et le Cameroun (groupe G) avaient terminé chacune à la dernière place.

Le Nigeria n'avait marqué qu'un seul point contre l'Angleterre (1-1) entre deux défaites face à la Slovaquie (0-1) et les Etats-Unis (0-1). Un point aussi pour le Nigeria battu par

l'Argentine ((0-1) puis par la Grèce (1-2) avant un nul avec la Corée du Sud (2-2). La plus décevante des équipes fut le Cameroun battu à trois reprises par le Japon (0-1), le Danemark (1-2) et les Pays-Bas (1-2).

Il faudra attendre le tirage au sort du 6 décembre pour évaluer avec un peu plus de précision les chances des cinq représentants de l'Afrique qui auront la lourde et périlleuse tâche de faire beaucoup mieux qu'en 2010.

La Fécafoot offre 50 millions de FCFA de prime supplémentaire aux joueurs camerounais

La Fédération camerounaise de football (FECAFOOT) a décidé d'allouer 50 millions de FCFA (100.000 USD environ) aux joueurs de l'équipe nationale, en sus des 218.000 USD promis par le ministère des Sports et de l'Education physique, comme prime spéciale de qualification pour la phase finale de la Coupe du monde 2014 au Brésil, selon un communiqué officiel de la FECAFOOT.

"Le Comité de normalisation de la FECAFOOT a décidé l'octroi d'une prime spéciale de 50 millions de francs CFA à la sélection nationale fanion, Les Lions Indomptables, à l'occasion de sa brillante qualification pour la Coupe du monde Brésil 2014", a indiqué dans un communiqué, le président de la FECAFOOT, Joseph Owona.

Joseph Owona a profité de cette occasion pour exhorter joueurs et

staff technique de l'équipe nationale à "resserrer les rangs pour une préparation harmonieuse, soutenue, et rationnelle adaptée à la grande épreuve planétaire qu'ils auront à affronter".

Les 100.000 USD alloués par la FECAFOOT viennent en appui aux efforts consentis par le gouvernement camerounais. En effet, le ministre des Sports et de l'Education physique avait auparavant indiqué qu'il allait

payer une prime collective aux joueurs, d'une valeur de 109 millions de FCFA (218000 USD environ).

A cette enveloppe, s'ajoute également une autre prime du top sponsor, opérateur de téléphonie mobile, dont le montant n'a pas été indiqué.

Le Cameroun s'est qualifié pour la Coupe du monde 2014 au Brésil en battant la Tunisie 4 buts à 1 dimanche à Yaoundé, lors du match des barrages retour zone Afrique. Le

match aller s'était soldé par un nul (0-0).

Les Lions indomptables vont prendre part à une 7e Coupe du monde, après Espagne 1982, Italie 1990 où ils avaient inscrit leur nom dans les annales du football comme la première nation africaine à atteindre les quarts de finale, puis 1994 aux Etats-Unis, 1998 en France, 2002 en Corée du Sud-Japon et 2010 en Afrique du Sud.

Trois Ivoiriens pour le titre de Joueur africain de l'année

Trois internationaux ivoiriens, Didier Drogba, Yaya Touré et Gervais Yao Kouassi dit Gervinho, figurent parmi les nominés de la Confédération africaine de football (Caf) pour le titre de Joueur africain de l'année 2013 qui sera décerné le 9 janvier à Lagos (Nigeria).

Sur une liste de 25 joueurs dévoilée par la Caf sur son site officiel, trois joueurs ivoiriens font partie des candidats retenus pour le titre de Joueur africain de l'année 2013, le "Ballon d'or africain 2013". Double tenant du titre (2011 et 2012), Yaya Touré, le sociétaire de Manchester City (Angleterre), qui a réussi une très belle saison en club en 2012-2013 et a bien débuté sa nouvelle saison (2013-2014) est bien placé pour un troisième sacre, selon des observateurs.

Gervinho, lui, reste sur un bon début de saison à l'AS Roma (Ita-

lie). Didier Drogba, capitaine emblématique de l'équipe nationale de Côte d'Ivoire et deux fois sacré meilleur joueur africain (2006 et 2009), l'attaquant de Galatasaray (Turquie) s'illustre bien en club après un petit tour en Chine. Les Ivoiriens sont en compétition avec, notamment, quatre Nigériens, deux Algériens, deux Egyptiens et un Marocain. Parmi les outsiders, figurent également le Ghanéen Kwadwo Asamoah et le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang.

L'attaquant camerounais de Chelsea (Angleterre), Samuel Eto'o Fils

ne figure pas parmi les nominés.

Quadruple vainqueur du trophée (2003, 2004, 2005 et 2010), il paie sûrement sa baisse de régime aussi bien en sélection qu'en club tout comme le Togolais Emmanuel Adebayor (lauréat en 2008). Le prix sera décerné le 9 janvier à Lagos (Nigeria), à l'occasion d'une cérémonie organisée par la Caf mais, avant, les noms des trois finalistes seront dévoilés le 20 décembre. Les vainqueurs sont désignés après un vote des sélectionneurs ou représentants techniques de toutes les fédérations affiliées à la Caf.



ATHLETISME/

Des galères de plus pour Pistorius

Oscar Pistorius, accusé du meurtre de sa petite amie, devra aussi répondre de deux infractions à la législation sur les armes lors de son procès qui doit s'ouvrir en mars 2014, a-t-on appris auprès du parquet mercredi.

Le meurtre de sa petite amie ne sera pas le seul "crime" dont Oscar Pistorius devra répondre devant la justice. Deux chefs d'accusation ont été ajoutés "en lien avec la loi sur le port d'armes prohibé", a indiqué à l'AFP le porte-parole du parquet Nathi Mncube, sans donner de détails sinon que l'athlète, célèbre pour avoir couru avec les valides aux JO de Londres en 2012, en "(avait) été informé". S'ajoutant à ceux de "meurtre" et de "possession de munitions", cela porte à quatre au total les chefs d'accusation dont Pistorius devra se défendre.

Les nouveaux faits reprochés sont antérieurs au meurtre, notamment l'affaire du restaurant de Johannesburg où il avait déchargé accidentellement le pistolet d'un ami en janvier dernier. Lors d'un autre incident plus ancien, il avait tiré dans le plafond d'une voiture décapotable alors qu'il était en compagnie d'une autre petite amie. Surnommé "Blade Runner" en raison de ses prothèses de carbone, le sportif était un passionné d'armes à feu, parfois violent et enclin à perdre facilement son sang-froid, comme il est apparu dans les enquêtes des médias depuis le meurtre de son amie Reeva Steenkamp, 29 ans, de quatre balles de 9 mm tirées à travers la porte des toilettes le 14 février dernier.

FOOTBALL/

Ballon d'Or : le report avantage Ronaldo !

Alors que nous connaissons dans un peu moins de deux mois le Ballon d'Or, nommé le 14 janvier prochain, la date limite des votes a été repoussée au 29 novembre. Initialement prévue le 15 novembre, le faible nombre de votants a amené la FIFA à la décaler de deux semaines. Un choix qui risque d'avoir de lourdes conséquences. Cristiano Ronaldo pourrait en profiter.

La roue tourne pour Cristiano Ronaldo. Alors que le Portugais et la FIFA, et plus particulièrement Sepp Blatter, étaient en froid, le Madrilène pourrait finalement tout pardonner. Pourtant, rien ne présageait de bon pour lui. Moqué par Sepp Blatter lors d'une conférence à Oxford, puis très peu mis en avant sur la page de la FIFA dédiée au Ballon d'Or - alors que ses deux principaux concurrents, Ribéry et Messi, eux, étaient valorisés -, Cristiano Ronaldo aurait alors décidé de bouder la cérémonie de remise du Ballon d'Or, mais aussi de refuser un rendez-vous proposé par le président de la FIFA Sepp Blatter, le 13 janvier prochain, selon AS.

Un choix à première vue anodin, mais qui pourrait finalement se révéler très important pour Cristiano Ronaldo. En effet, les résultats des barrages pourront ainsi entrer en compte dans la décision des votants. Le résultat du Portugal de CR7 est alors avantageux, encore plus au vue de la prestation de l'attaquant du Real Madrid. Seul buteur de son équipe avec un triplé en Suède (victoire 3-2), Ronaldo a non seulement répondu au double d'Ibrahimovic, mais surtout qualifié (quasiment) à lui seul son pays pour la Coupe du monde 2014 au Brésil. Une prestation hors-norme qui pourrait faire peser la balance de son côté pour le titre du Ballon d'Or, qui semble maintenant lui être réservé.



GLOBAL
PARTNERSHIP FOR
SOCIAL
ACCOUNTABILITY

APPEL À PROPOSITIONS POUR LE TOGO

Date limite de dépôt des propositions : 6 janvier 2014

Le **Partenariat mondial pour la responsabilité sociale** (GPSA) aide la société civile et les pouvoirs publics à relever ensemble les défis majeurs de la gouvernance dans les pays en développement. Pour ce faire, le GPSA apporte un appui stratégique soutenu aux initiatives des OSC en matière de responsabilité sociale visant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte. Il s'appuie sur la collaboration directe et constante de la Banque mondiale avec les acteurs publics ainsi que sur un réseau mondial d'organisations partenaires. L'objectif est de créer un environnement propice à l'utilisation de la remontée d'informations en provenance des citoyens pour résoudre les problèmes fondamentaux en matière de services et accroître l'efficacité des institutions publiques. Selon une approche adaptée à la situation de chaque pays, le GPSA soutient des activités mises en œuvre dans les secteurs où la Banque mondiale est très présente et peut aider les pouvoirs publics à réagir aux avis exprimés par les citoyens.

Le GPSA s'efforce de «fermer la boucle» en aidant les citoyens à mieux se faire entendre, les pouvoirs publics à écouter et les organismes publics à donner suite aux retours d'informations qu'ils reçoivent.

Le GPSA est heureux d'annoncer son deuxième appel mondial à propositions. En ce qui concerne le Togo, le GPSA sollicite des propositions d'initiatives et de programmes de responsabilité sociale auprès des organisations de la société civile pour traiter l'une des questions suivantes ou l'ensemble d'entre elles :

⇒ Education : Suivre et rendre compte des questions liées à (i) l'absentéisme des enseignants dans les écoles publiques, (ii) la gouvernance dans les écoles au niveau communautaire et/ou (iii) la protection des enfants dans les écoles publiques pour informer les ministères en charge de l'éducation et de la protection sociale, ainsi que les partenaires au développement du secteur éducation. Les informations recueillies aideront les ministères concernés à mieux évaluer ces questions et à améliorer les politiques visant à réduire l'absentéisme des enseignants, à renforcer la protection de l'enfance, et à assurer que les ressources publiques soient utilisées de façon efficiente et transparente. Les partenaires utiliseront également ces informations dans la planification de leurs interventions dans le secteur.

⇒ Appui aux efforts de promotion de la gouvernance dans la gestion des finances publiques. Suivre et rendre compte (i) du processus budgétaire, y compris sa préparation et son exécution aux niveaux national et local, et (ii) du processus de réforme de la passation des marchés publics et de son exécution. Les informations fournies seront utilisées par les services publics en charge du processus budgétaire et de la passation des marchés, dans le but de soutenir les efforts de l'Etat pour la promotion de la transparence et de la responsabilisation et aussi pour accroître la compréhension et l'appropriation par les citoyens des efforts de réformes engagés.

Activités de renforcement des institutions et des capacités grâce à un «apprentissage par la pratique» qui permettra d'améliorer la capacité des OSC à promouvoir la responsabilité sociale.

Selon l'approche du GPSA, l'information produite devrait être utilisée aussi par des organismes publics autres que le pouvoir exécutif, tels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les organes législatifs, les organismes de réglementation indépendants et d'autres entités de contrôle.

Pour être prises en considération, les propositions doivent démontrer clairement que :

1. Le projet repousse les limites des initiatives pilotes pour passer à des interventions de grande envergure susceptibles d'être reproduites à l'échelle nationale.
2. L'intervention envisagée est liée à des initiatives en cours axées sur des objectifs similaires. Le projet doit expliquer où réside la valeur ajoutée de la contribution du GPSA.
3. Le projet prévoit d'établir avec d'autres OSC un vaste éventail de partenariats grâce auxquels la proposition pourra prendre de l'envergure et mettre à profit l'expérience acquise.
4. Le projet produira les informations nécessaires pour compléter les processus existants déjà soutenus par les institutions publiques compétentes.

Le GPSA soutient les propositions :

- dont la durée estimée se situe entre 3 et 5 ans de manière à permettre la réalisation d'un financement stratégique soutenu en faveur de la responsabilité sociale ;
- qui incluent un budget détaillé correspondant à un don total situé dans une fourchette de financement indicative allant de 500 000 dollars à 1 000 000 dollars. Les demandes de financement inférieures à cette fourchette seront prises en considération. Les fonds demandés doivent correspondre à la durée du projet.

OSC admissibles : les entités juridiques qui n'appartiennent ni au secteur public ni à celui des entreprises à but lucratif, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales, les médias à but non lucratif, les organisations philanthropiques, confessionnelles ou professionnelles, les syndicats, les organisations de travailleurs, les associations d'élus locaux, les fondations, les instituts de recherche et les groupes de réflexion sur la formulation des politiques. Les OSC candidates doivent fournir la preuve de leur statut juridique dans un pays satisfaisant aux critères d'admissibilité du GPSA.

Veuillez consulter le guide des dépôts de demandes du GPSA pour de plus amples renseignements sur la façon de solliciter un don, les critères d'admissibilité et de sélection et le processus de sélection.

Si vous souhaitez déposer une demande, rendez-vous sur le site www.worldbank.org/gpsa pour consulter le guide des dépôts de demandes et obtenir un formulaire de demande.

Pour obtenir des informations sur la séance d'orientation organisée par les services de la Banque mondiale au Togo, veuillez contacter la personne suivante :

Yawa Emefa Mensah
Courriel : ymensah@worldbank.org

Séance d'orientation :

Le 03 décembre 2013, de 15 heures à 16 heures 30 min.
Au Bureau du Togo de la Banque mondiale.

Managers togolais

Famille... s'abstenir

Etonam Sossou

Omniprésence de la famille, obligations sociales... plombent les entreprises africaines. Au Togo, les patrons font avec, au mépris des règles élémentaires de rentabilité et d'efficacité à l'occidentale.

La société Mawulom et frères, spécialisée dans l'agro-alimentaire, pourrait changer de nom pour s'appeler Mawulom et fils. « Mawulom et frères, c'est très large. Si je mourrais aujourd'hui, j'allais laisser le feu dans la famille, car tous mes frères auront des prétentions sur la société. Même mon cousin, c'est mon frère », explique Ada Mawulom, le patron de cette entreprise en quête d'identité. Au Togo, la multitude de sociétés dénommées « Untel et frères », « Une telle et fils » en dit long sur la place de la famille dans l'entreprise. De nombreux patrons admettent volontiers s'accommoder d'un personnel pléthorique, précisément pour régler les « cas sociaux ». Celui qui possède doit aider les autres. En Afrique, le groupe vient avant l'individu. La perception de l'entreprise comme la grande mamite, où tous les membres de la famille peuvent venir puiser, tire ses racines de la tradition. Dans certaines communautés, par exemple, le neveu peut se servir librement chez ses oncles sans demander de comptes à quiconque. La transposition de ces préceptes traditionnels dans l'entreprise ne fait pas l'affaire des patrons. M. Dounyo Samuel, propriétaire d'une société spécialisée dans le carrelage a remercié son chef d'atelier qui menait une double vie professionnelle. « Je lui ai rappelé que je l'avais aidé en tant que frère. Or je constate un abus de confiance. Car il avait créé sa société sans me prévenir ». Il dirige Service Phytosanitaire, une société d'assainissement. Il lance son affaire en recrutant comme ouvriers deux cousins, aujourd'hui licenciés. « Mes cousins terrorisaient carrément les autres ouvriers. Ils se révoltaient sans cesse et me disaient qu'ils n'avaient rien en poche. Si je les dépannais,

il fallait que je le fasse pour les autres travailleurs. Ils louaient mon matériel aux autres sociétés, ce qu'aucun autre ouvrier n'aurait osé faire. Ils étaient convaincus que c'était un bien familial et qu'ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient. L'atmosphère devenait de plus en plus invivable ». Souvent, les relations familiales pâtissent de ces conflits de travail. « On trouvera toujours le moyen de dire que tu l'as licencié parce que ce n'est pas ton frère même

contractuels s'accommodent difficilement des nombreuses cérémonies auxquelles il faut prendre part, vu la taille des familles et la nécessité pour l'entrepreneur de s'y rendre en personne. « Le drame, c'est qu'il n'y a quasiment pas de solutions. Nous voulons seulement qu'on nous comprenne et qu'on ne considère pas une réponse tardive comme un signe de négligence », suggère Dounyo. Certaines grandes sociétés règlent



père, même mère », dit Christelle Dasi, une fabricante de produits savonniers. Après le renvoi de son cousin, elle a dû batailler sur deux fronts : convaincre sa mère qu'elle n'était pas fautive et démontrer à son oncle, preuves à l'appui, que son fils avait détourné les biens de l'entreprise.

L'angoisse des obligations sociales

Si concilier esprit de famille et survie de l'entreprise demande des trésors d'imagination, faire face aux obligations sociales constitue un autre motif d'angoisse pour de nombreux patrons togolais. Parlant du temps consacré aux levées de corps et autres funérailles, Ada Mawulom cite le dicton : « Le cadavre, c'est le parent de tout le monde » pour justifier la nécessité d'aller aux obsèques, toutes affaires cessantes. « Ce matin, j'étais à un baptême, dit Mawulom. Je n'ai pas osé quitter le premier, de crainte qu'on ne dise que je préfère l'argent à l'homme. » M. Dounyo confirme : « Ici, la gestion des imprévus est un véritable problème. Les funérailles sont un obstacle très sérieux pour le développement de l'entreprise ». Le respect des engagements

la question des funérailles en édictant des règles pour leurs employés : les autorisations d'absence ne concernent que les parents les plus proches tels que le père, la mère, le conjoint et les enfants.

L'homme au-dessus de l'argent

De nombreuses entreprises végètent ou disparaissent, faute de solutions à la tyrannie familiale et au poids des obligations sociales. Mais le système a aussi ses défenseurs. Un homme d'affaires argumente : « Si on fait le jugement de valeur seulement à la lumière économique, on se trompe. Il faut tenir compte de la rentabilité sociale. Le fait d'aider un parent peut être un atout pour l'entreprise ». Comment ? Par la considération sociale, autrement dit, le fait d'être reconnu dans et par sa communauté. Une réponse qui ne satisfait sans doute pas un étudiant débutant en économie. M. Ada soutient lui aussi que la tradition africaine renferme des valeurs susceptibles de contribuer à l'essor des affaires. « Notre culture nous enseigne qu'il faut mettre l'homme au-dessus de tout, y compris l'argent. Il faut aussi payer chacun à la hauteur de sa sueur et si possible ne pas laisser sa sueur sécher. Respectez-vous et faites-vous respecter, car même si vous avez l'argent et on ne vous respecte pas, c'est comme si vous n'aviez rien ». M. Dounyo confirme : « Le respect de l'aîné, le respect de l'interlocuteur favorisent les affaires ». La loyauté, dont font fi de nombreux employés, fait partie des valeurs que véhiculent de nombreux dictons : « Tant que tu ne travailles pas pour la réussite de quelqu'un, tu ne peux pas réussir toi-même ». Mais comment tirer profit de ces atouts de la tradition africaine et en limiter les effets négatifs ? C'est tout l'enjeu de la construction d'un modèle de management à l'africaine, différent des modèles japonais et européen.

Séminaire de formation du CICR

Les journalistes approfondissent le Droit International Humanitaire

Etonam Sossou

Le Comité International de la Croix Rouge a initié une formation du 19 au 21 novembre 2013, à Kpalimé au profit d'une vingtaine de journalistes. La thématique au centre de cette formation est le Droit International Humanitaire et le

Croix Rouge Togolaise, ces thèmes ont permis aux journalistes de découvrir ou de redécouvrir pour certains les origines, les principes fondamentaux, les missions et le mode d'action du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge puis le Comité International de la Croix-Rouge.

soumise à des conditions qu'il se doit de respecter. Ainsi le journaliste doit exercer sa profession sans jamais se compromettre par une ingérence directe dans le conflit. En effet en portant une arme il perd cette protection d'où la nécessité pour lui de se conformer à l'esprit d'impartialité et de neutralité qui



Photo de famille des participants

Journaliste. Pendant deux jours, les journalistes ont été instruits sur la thématique et ont pu poser des questions aux formateurs pour en savoir un peu plus sur les missions du CICR dans le monde et particulièrement au Togo.

Angles de traitements de l'information humanitaire, sécurité et protection des journalistes en situation de conflit, ont été entre autres, les thèmes abordés au cours de ces deux jours de formations. Développés par les responsables du CICR et de la

Après les exposés qui portaient typiquement sur la Croix-Rouge, le Coordinateur Communication au bureau régional du Comité International de la Croix-Rouge à Abidjan, Pascal Jequier, a développé les différents aspects du Droit International Humanitaire appliqué aux activités du Journaliste. Il ressort des exposés que le journaliste en temps de conflit jouit d'une certaine protection en temps que personne humaine. Cette protection que lui assurent les conventions de Genève est

fonde sa profession. Le chef de la délégation régionale du CICR à Lomé, Emmanuel Placa, a expliqué toute l'importance pour les journalistes, qui sont appelés quelques fois à couvrir des conflits, de connaître le droit international humanitaire. Selon lui, le traitement de l'information en situation de conflit est un cas particulier. D'où la nécessité de familiariser les Hommes de médias à ces techniques de recueil, de traitement et de diffusion de l'information.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1192 DE LOTO BENZ DU 13 Novembre 2013

Nous sommes le mercredi 20 Novembre 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1192.

Lors du dernier tirage, **BADOU, TABLIGBO et LOME** sont les villes où nous avons enregistré des gagnants de gros lots.

C'est un lot de 500.000F CFA et un lot de 625.000F CFA, que nous avons enregistré sur les points de vente 3903 et 2108, respectivement basés à **TABLIGBO** et à **BADOU**.

Dans la capitale, c'est un lot de 500.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 7722.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1192 de LOTO BENZ du mercredi 20 NOVEMBRE 2013

Numéro de base

90

73

62

69

11



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.